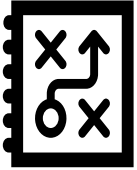


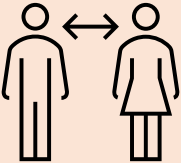

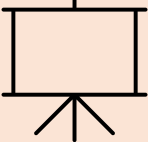
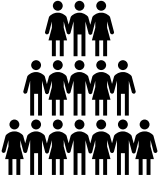
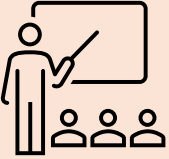









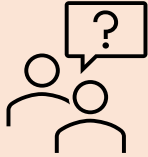



# Prendre sa retraite – marche à suivre

**McGill**

	<p><b>Élaborez ou actualisez votre plan de retraite:</b> que vous débutiez votre carrière ou soyez sur le point de prendre votre retraite, un plan de retraite vous aidera à définir vos objectifs, à évaluer votre tolérance du risque et à prendre les décisions qui vous permettront de concrétiser vos objectifs.</p>
	<p><b>Utilisez les outils disponibles:</b> de multiples ressources et outils sont à votre disposition pour vous aider à établir des projections et estimations pour votre retraite. Consulter le site de la Sun Life sur lequel vous trouverez un planificateur de retraite et le Guide de planification de la retraite, de même qu'un outil de répartition de l'actif que vous pourrez utiliser pour décider de la combinaison de fonds qui vous convient le mieux.</p>
	<p><b>Consultez le règlement sur la retraite applicable au <a href="#">personnel enseignant</a>:</b> ce règlement énonce les conditions générales de départ à la retraite des membres du personnel enseignant, de même que les exigences en matière de préavis, les procédures à suivre et les délais applicables.</p>
	<p><b>Commencez à en parler avec votre supérieur:</b> en plus d'un préavis écrit, il importe de vérifier que vos fonctions sont correctement documentées et de déterminer si vous possédez des connaissances indispensables au bon fonctionnement de votre département. Il est possible que l'on vous demande de former la relève dans le cadre du plan de succession.</p>
	<p><b><a href="#">Examinez vos comptes de retraite</a>:</b> connectez-vous à votre compte pour consulter la valeur de vos avoirs et le montant actualisé de votre rente selon la formule à prestations déterminées (pour les membres de la Partie A du régime). Cela vous permettra de déterminer le montant du revenu de retraite que vous pouvez escompter, revoir la répartition de vos placements et apporter des changements, si cela se révèle nécessaire.</p>
	<p><b>Familiarisez-vous avec les options de règlement:</b> pour comprendre vos besoins et les options de règlement les mieux adaptées à votre situation. Consultez les <a href="#">brochures</a> pertinentes élaborées par McGill et la Sun Life (connexion à votre compte personnel nécessaire) ou une <a href="#">capsule vidéo</a>.</p>

	<p><b><a href="#">Découvrez la Prestation variable (PV) du RRUM et le Fonds de revenu viager (FRV) collectif de McGill:</a></b> accélérez le règlement de votre compte à cotisations déterminées et profitez de placements à frais concurrentiels et gérés par des professionnels pour retirer des revenus de la PV du RRUM ou du FRV collectif de McGill. Contactez un conseiller retraite de la Sun Life.</p>
	<p><b><a href="#">Participez à une séance d'information:</a></b> inscrivez-vous à une séance d'information sur la retraite, sur les options de règlement ou sur la période de décaissement.</p>
	<p><b>Familiarisez-vous avec les règles d'admissibilité aux régimes d'avantages sociaux à la retraite:</b> découvrez les régimes d'avantages sociaux auxquels vous pouvez continuer de participer à la retraite en cliquant sur l'onglet « Évènements marquants » du <a href="#">site Web d'avantages sociaux</a>. Remplissez le formulaire de maintien de la participation aux régimes d'avantages sociaux que vous a envoyé le Centre de services des Ressources humaines de McGill.</p>
	<p><b>Découvrez les autres services offerts aux retraités:</b> adhérez à l'association des retraités de McGill ou renseignez-vous sur la <a href="#">communauté d'apprentissage continu de McGill</a> ou visitez le <a href="#">site Web TI</a> pour plus d'informations sur les services dont vous pouvez bénéficier à la retraite.</p>
	<p><b><a href="#">Remplissez la déclaration du statut maritale</a></b> : dans les six mois précédant la date prévue de votre départ à la retraite, veuillez soumettre la déclaration dûment renseignée à la Sun Life pour l'estimation de la valeur de transfert (ne s'applique qu'aux participants de la Partie A (hybride) du RRUM, âgés de 55 ans ou plus).</p>
	<p><b>Examinez la valeur de transfert estimée:</b> dans un délai de 4 à 6 semaines suivant le versement de votre dernier salaire de McGill, vous recevrez un dossier de la Sun Life dans lequel vous trouverez des informations sur les options de règlement et les formulaires correspondants. Une version électronique sera disponible dans votre compte Sun Life en ligne à l'onglet « Documents ».</p>
	<p><b>Planifiez la marche à suivre entre la dernière paie de McGill et le premier retrait de votre compte de retraite:</b> pendant cette période intermédiaire, vous pouvez retirer des fonds de votre CELI, de votre REER ou de tout autre compte d'épargne pour une transition facile et sans heurt vers la retraite.</p>
	<p><b>Décidez de la date à laquelle vous souhaitez recevoir vos prestations du <a href="#">Régime de rentes du Québec</a> et de la <a href="#">Sécurité de la vieillesse</a>:</b> vos besoins en matière de revenu,</p>

	<p>les considérations fiscales et les dispositifs d'incitation interviendront dans l'âge auquel vous choisirez de recevoir vos prestations.</p>
	<p><b>Consultez un planificateur ou un conseiller financier indépendant:</b> pour plus d'informations sur le choix d'un conseiller, visitez le <a href="#">site Web du Gouvernement du Canada</a>. Pour un examen de votre situation personnelle, visitez le site Web de l'<a href="#">autorité des marchés financiers (AMF)</a> (planifier sa retraite et Guide de la planification financière de la retraite).</p>
	<p><b>Contactez la Sun Life:</b> si vous avez des questions d'ordre général sur le Régime de retraite de l'Université McGill, vous pouvez appeler la Sun Life au 1-866-224-3906; pour parler avec un conseiller en retraite, sélectionner l'option 1.</p>
	<p><b>Encore des questions?</b> Si vous avez des questions sur le Régime de retraite de l'Université McGill auxquelles les séances d'information de McGill ou la Sun Life n'ont pas apporté de réponses, vous pouvez demander à rencontrer un des membres de l'équipe d'administration du régime de retraite, virtuellement ou en présentiel.</p>